



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CRÊCHES-SUR-SAÔNE

Séance du lundi 20 avril 2026

En exercice : 23
Présents : 20
Excusés : 3
Absents : 0

Date de la convocation :
15/04/2026

Président de séance :
Valentin CARRERAS

Secrétaire de séance :
Valérie BOUILLOUX

Rapporteur : Valentin CARRERAS

N° interne de l'acte : 2026-20

lundi 20 avril 2026, le conseil municipal de Commune de Crêches-sur-Saône , régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel des séances, sous la présidence de M. Valentin CARRERAS .

Membres présents :

Céline CARREIRO, Valentin CARRERAS, Françoise CURAILLAT, Claire DE CROMBRUGGHE, Annick GUYON, Pierre SIGNORET, Vincent THIBERT, Valérie BOUILLOUX, Corinne CONDEMINÉ, Emilie DAILLY, Eric FOREST, Aurélie BARRAT, Lucien MILLOT, Christiane REY, Jean-Louis SEIGNEURET, Océane FERREIRA NUNES, Bekrih KRASNICI, Christine VAZ, Luc GIROUX, Gwenaël BRAC DE LA PERRIERE

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Julien STOYE (donne pouvoir à : Vincent THIBERT), Pascal DUCROUX (donne pouvoir à : Valentin CARRERAS), Sébastien JAILLET (donne pouvoir à : Emilie DAILLY)

Membres Absents :

Objet: Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale 2026

Vu les articles 1379, 1407 et suivants, 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts relatifs aux impositions directes locales et à leur vote,

Conformément au code général des impôts, la commune doit voter chaque année les taux d'imposition relatifs aux impôts locaux.

Il est proposé de maintenir les taux de fiscalité directe comme suit :

Taxes directes locales	Taux 2025	Taux 2026
Foncier bâti	37.34 %	37.34 %
Foncier non bâti	50.62 %	50.62 %
Taxe d'habitation résidences secondaires	10.41 %	10.41 %

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** la fixation des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour 2026 ;
- **D'autoriser** M. le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération

Envoyé en préfecture le 27/04/2026

Reçu en préfecture le 27/04/2026

Publié le

ID : 071-217101500-20260420-2026_TAUX-DE



Le Secrétaire de séance,
Valérie BOUILLOUX

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Bouilloux', written over a horizontal line.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus et
le présent extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
Valentin CARRERAS

